



## **“ LA RÉVOLUE ”**

**PORTE-HÉLICOPTÈRES — ÉCOLE D'APPLICATION**

### **1. - HISTORIQUE**

"LA RESOLUE", futur bâtiment école d'application est le premier Porte-Hélicoptères de la Marine française.

Sa construction fut confiée à l'Arsenal de BREST, tandis que l'appareil propulsif devait être fourni par l'Etablissement d'INDRET.

Les premiers travaux d'usinage commencèrent le 1er Juin 1959 et le montage au bassin 9 de Laniron débuta le 31 Août 1960.

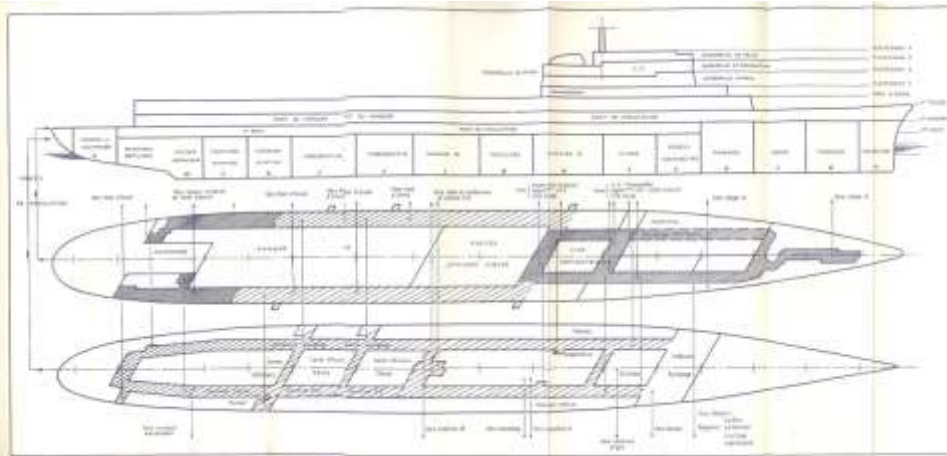
Le bâtiment fut mis à flot, pour la première fois, le 30 Septembre 1961 au cours d'une cérémonie à laquelle assistèrent le Ministre des Armées et le Chef d'Etat-Major de la Marine.

Le 4 Mai 1963 eut lieu l'armement pour essais.

Le Capitaine de Vaisseau CLOTTEAU en est le premier Commandant.

L'admission au Service actif doit avoir lieu au Printemps de 1964, et le Porte-Hélicoptères qui au cours de l'Eté aura pris le nom de "Jeanne D'Arc", effectuera en 1964-1965 sa première croisière d'Ecole d'Application.

PLAN DES COURSIS DE CIRCULATION



## 2 - CARACTÉRISTIQUES

### TYPE DU BATIMENT -

Porte-Hélicoptères Ecole d'Application, destiné :

- en temps de paix, à remplacer l'actuelle Jeanne D'Arc, dont il prendra le nom, tout en mettant en oeuvre un groupement aérien d'hélicoptères ASM, de transport et de liaison.
- en temps de guerre à être utilisé comme Porte-Hélicoptères ASM et d'assaut et comme transport de troupes.

### DIMENSIONS -

Longueur hors tout : 182 m    Largeur : 24 m  
 Hauteur au-dessus de la flottaison :  
     de la pomme du mât : 52 m  
     de la passerelle : 12 m 40  
     du pont d'envol : 11 m 40  
 Tirant d'eau moyen : 2 m 60  
 Déplacement moyen : 12 000 tonnes

### MACHINES ET ELECTRICITE -

40 000 CV sur deux lignes d'arbres.  
 Rayon d'action : 6 000 nautiques à 15 noeuds.

### OPERATIONS -

Un centre opérations ultra moderne du type modulaire.

### AVIATION -

Installations permettant de recevoir et de mettre en oeuvre dès le temps de paix 8 hélicoptères ASM et de transport, et de doubler ce nombre en temps de guerre après de rapides transformations.

### DETECTION -

De nombreux radars et un sonar, à très hautes performances.

### TRANSMISSIONS -

Très nombreux récepteurs et émetteurs permettant d'assurer les liaisons avec l'Aviation, les Forces Navales et les autorités à terre.

Téléphone automatique (300 postes) et nombreux réseaux de liaisons Intérieures spécialisées. Taxiphone sur le Pont Taugue.

### ARMEMENT -

- 4 tourelles simples de 100 automatiques conduites par mois télépointeurs.

- Ultra-rapidement une rampe double d'engins sol-air MA-SURCA.

### CONDUITE DU NAVIRE -

Barre hydro-électrique  
 2 Vedettes, 2 chaloupes, 2 balaisnières, et 4 LCVP.

### SECURITE -

Ventilation conditionnée dans tous les locaux habités. Le bâtiment peut naviguer et combattre sans personnel à l'extérieur.

### COMMISSARIAT -

Installations modernes pour la conservation et la distribution de 60 jours de vivres, installations de blanchisserie et nettoyage à sec.

### SANTE -

Deux hôpitaux de 8 et 14 lits - Salle d'opérations, radiologie, cabinet dentaire, installations de décontamination.

### LOGEMENTS -

Prévus pour 45 Officiers, 192 Officiers élèves, 200 Officiers marins et 480 Quartiers Maîtres et matelots, les logements permettant en outre d'embarquer en escadre un Amiral, son Etat-Major et, en l'absence d'une partie des Officiers élèves, un supplément de personnel pour occurrir la formation embarquée.

### ECOLE D'APPLICATION -

Les 192 Officiers élèves sont répartis en 16 postes, chacun comportant un ensemble "carré étude" séparé de la partie "couchage". Les repas des élèves sont pris dans un carré à part, en régime cafétéria à la mer et restaurant au mouillage. Une salle de conférence, une imprimerie, une bibliothèque, etc., complètent cette "cité école" bien groupée et nettement séparée du reste du bord.

### 3 - COMPARTIMENTAGE

Chaque local est numéroté : 1 lettre - 3 ou 4 chiffres.

La lettre est le baptême de la ranche concernée : A à O de l'AV à l'AR.

Le 1er (de 3 ch.) ou les 2 premiers (de 4 ch.) indiquent le pont où se trouve le local :

1 : Four-Pont, 0 : Pont Principal, 01 : Premier Pont (Cuisines - Cafétéria), 02 : Pont du Hangar (Cité Administrative), 03 : Pont Teague (Plage AV, cité école), 04 : Pont d'envol (Commandant), 05 : 1ère plateforme (FC Trans), 06 : 2ème Plateforme (passerelle), 07 : 3ème Plateforme.

Enfin, le chiffre des dizaines est d'autant plus élevé que le local est éloigné de l'AV de la ranche. Le chiffre des unités est compté de l'axe en abords, puis à bord, enfin à tribord.

### 4 - CONSIGNES RELATIVES A LA SÉCURITÉ

Si vous découvrez un début d'incendie :  
Donnez l'alarme au 222.  
Commencez la lutte avec l'extincteur le plus proche.

Si vous découvrez une voie d'eau ou un biseau, donnez l'alarme au 222.

Observez scrupuleusement les consignes de sécurité :

- en particulier les suivantes :

L'accès au Hangar, au Pont d'envol, à la Plage arrière fait l'objet d'une autorisation particulière. Il est interdit d'y fumer.

Il est interdit de fumer, d'utiliser des feux nus et de manipuler des appareils électriques en situation "DANGER CARBURANT".

Respecter les modes de sécurité et le masquage des feux.  
Bâtonner tout ce que vous avez ouvert sur votre passage.  
Ne quittez pas le bord avec la clef d'un local.

### 5 - A L'USAGE DU NOUVEL EMBARQUÉ

#### 5.1 - CIRCULATION

Elle est difficile à bord. Les couloirs longitudinaux sont étroits, les transversales rares, les échelles d'utilisation courantes partout à simple écoulement.

Le schéma ci-joint fait apparaître les couloirs profriques sur les deux principaux ponts de circulation :

"Le pont du Hangar" : celui des accès à bord  
"Le 1er Pont" : celui de la vie matériel quotidienne.

#### 5.2 - CENTRES D'ACTIVITÉ

LA "CITÉ ADMINISTRATIVE" rassemble sur le "Pont du Hangar" tous les bureaux : Mouvements - Service Intérieur - Militaire-Matériel - Administratif - Secrétariat - Bureaux des Services - Bureaux du CSD - du CSI - du Commissaire - du Fourrier - Agence Postale - Infirmerie, etc. ...

LE "BLOC ALIMENTAIRE" rassemble juste en dessous, sur le "1er Pont", tous les Offices, Salles à manger, Cafétéria, Cuisines, Combust, etc. ... et la Coopérative.

LE "BLOC OFFICIERS" sur l'arrière du "1er Pont" à Td rassemble les bureaux, carriés, chambres, offices et cuisines autour de la coursive "Officiers".

LA "CITÉ ÉCOLE" s'étage sur trois ponts en pontons, du "1er Pont" Millieu Td où se trouvent le carré, le fumoir et la cuisine des OE, vers le "Pont Hangar" Millieu où sont rassemblés le poste OE, jusqu'au "Pont Teague" Millieu avec 8 autres postes, la salle de conférence, les bureaux, etc. ... la bibliothèque, l'imprimerie.

LA "CITÉ AVIATION" occupe tout l'arrière du bâtiment au-dessus du "Pont du Hangar", avec le Hangar, l'ascenseur, les nombreux magasins et ateliers et le pont d'envol.

"LA TOUR" sur trois étages contient tous les locaux opérationnels :

- les bureaux aviation près des appartements du Commandant sur le Pont d'Envol.

- le FC, Trans sur la Plateforme 1 - Les deux passerelles Aviation et Navigation et la C.D. modulaire sur la Plateforme 2.

L'ascenseur qui monte dans la tour depuis le pont du Hangar est normalement réservé aux Officiers.

#### 5.3 - RÉGLEMENTATION - ACCES INTERDITS OU RÉGLEMENTÉS

Sur les ponts supérieurs :

- On ne circule pas en dehors du service

Sur le "1er Pont" :

- On utilise la coursive 04 et la transversale AV dite "coursive équipage".

- Dans la coursive Td AV dite "coursive Machines" le passage est autorisé.

- La coursive Td AR est réservée aux Officiers.

Sur le "Pont du Hangar" :

- Le Hangar et les coursives "École" et "Infirmerie" sont interdits.

- L'accès à la plage AR n'est pas toujours autorisé. Les passavants sont réservés à la stricte circulation.

Sur les ponts supérieurs :

Du Pont Teague aux plateformes la circulation n'est autorisée que pour le service, à l'exception de la plage AV toujours ouverte aux heures de repos.

#### 5.4 - RÈGLES POUR LA CIRCULATION COURANTE

En temps normal, les réglementations ci-dessus ne permettent pas une circulation à sens unique.

#### TOUJOURS

- On passe de préférence par 04 pour aller vers l'AV, par Td pour aller vers l'arrière.

- On monte de préférence par les échelles 04, on descend par celles de Td.

- On respecte les sens interdits.

#### 5.5 - RÈGLES POUR LA CIRCULATION AUX POSTES DE COMBAT

Pour se rendre aux postes de combat, les règles édictées ci-dessus deviennent impératives. Toutes les coursives sont alors autorisées à la circulation.

